



Logement à titre gratuit - Fiscalité

Par **Jcherche**, le **27/01/2025** à **04:12**

Bonjour,

Je souhaite construire une maison pour mes parents et ensuite les héberger à titre gratuit. (Ils seront seuls dans ce logement).

Sachant que j'ai des frais en terme d'assurance, prêt immo, impôt sur le foncier.

Qu'elles sont les solutions pour déduire ces charges de mes impôts sur le revenu ? (j'ai pu voir le déficit foncier mais je ne sais pas si cela fonctionne).

Merci par avance

Jérôme

Par **janus2fr**, le **27/01/2025** à **07:08**

Bonjour,

Vous pouvez déduire une pension versée à vos parents, ceux-ci devront déclarer cette pension dans leurs revenus.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F444>

Par **Jcherche**, le **27/01/2025** à **07:54**

Bonjour,

Je vous remercie pour la réponse, mais mes parents ne sont pas dans la situation "d'ascendant dans le besoin".

J'ai donc pensé au déficit foncier en mentionnant un revenu de 0€. Est ce que cela est possible ?

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **27/01/2025** à **09:28**

Le déficit foncier n'existe que dans le cas d'une location avec un bail, pas dans le cas d'un hébergement à titre gratuit.